

Inscription école

Les inscriptions à l'école maternelle doivent se faire en Mairie, jusqu'à la fin du mois d'Aout.

Le formulaire d'inscription doit être rempli accompagné des justificatifs suivants :

- * Copie du livret de famille
- * Copie du carnet de santé
- * certificat de radiation, si nécessaire, de l'ancien établissement.

Horaires d'école

Suite au regroupement des écoles de Molines et de Saint Véran et à la mise en place des activités périscolaires, les modifications suivantes ont été apportées en ce qui concerne les heures de classe et les transports :

LUNDI	Enseignement 3h	Pause méridienne 1h35	Enseignement 3h
MARDI	Enseignement 3h	Pause méridienne 1h35	Activités périscolaires 3h
MERCREDI	Enseignement 3h		
JEUDI	Enseignement 3h	Pause méridienne 1h35	Enseignement 3h
VENDREDI	Enseignement 3h	Pause méridienne 1h35	Enseignement 3h

Les horaires de classe seront donc:

Le matin : 8h45 jusqu'à 11h45

L'après midi : de 13h20 à 16h20

Transports scolaires

Le Conseil Général des Hautes Alpes est responsable de l'organisation et du financement des transports scolaires dans tout le département.

Les demandes de carte sont donc à faire auprès du Conseil Général. Vous pouvez aussi télécharger le formulaire sur le site cg05.fr.

15 € de frais de gestion vous seront demandés

Arrêts	Horaires départ	Observations
Ecole Saint Véran	16H00	Prise en charge des élèves de GS jusqu'au CM2 CRECHE 16 H 10
Ecole de Molines	16h20	Dépose des élèves et prise en charge des PS et GS CRECHE 16 H 30
Ecole de Saint Veran	16h45	Dépose des élèves

Arrêts	Horaires départ	Observations
Ecole Molines	8h00	Prise en charge des GS- CP- CE1- CE2- CM1et CM2 CRECHE 8 H05
Ecole Saint Veran	8h20	Dépose des élèves et prise en charge PS et MS CRECHE 8 H 30
Ecole Molines	8h45	Dépose des PS ET GS